



Acte n° 2022C199

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 11
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/12/2022

Le 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Daniel DOMPOINT, Nicole DJGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Carole VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Emille BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Cécile BAUDOUX), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Demande de subventions pour une opération d'entretien de la ripisylve et de gestion de la flore envahissante exotique du Formans sur les parcelles CCDSV du domaine de Cibeins

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI et de l'agriculture, rappelle que la CCDSV a lancé en 2021 une étude stratégique pour l'entretien des ripisylves et la lutte contre la flore envahissante exotique des bassins versants du Formans, du Morbier et du Grand Rieu.

La réflexion menée en lien étroit avec les communes du territoire a abouti à une stratégie d'intervention qui désigne comme prioritaires les parcelles propriétés de la CCDSV situées en bord de cours d'eau. En d'autres termes, il s'agit d'appliquer l'article L215-14 du code de l'environnement lié au devoir des propriétaires riverains quant à l'entretien des berges d'un cours d'eau.

Le plan pluriannuel d'action de l'étude stratégique organise les opérations à réaliser sur 15 ans. Les parcelles CCDSV, riveraines du Formans au domaine de Cibeins à Misérieux et Ars-sur-Formans, sont fléchées dans les premières années d'intervention.

Pour l'entretien de la ripisylve, il s'agit de maintenir au maximum les peuplements caractéristiques composés d'Aulne et de Frêne, de créer des zones d'alternance de lumière et d'ombrage pour le cours d'eau notamment en coupant les saules et les frênes en têtard, de mettre en sécurité les usagers en coupant/élaguant les arbres menaçant la sécurité du public, de dégager les arbres tombés en travers de la rivière et les embâcles présents dans le lit du cours d'eau.

Pour la gestion des invasives, il s'agit d'interventions ciblées sur la Vigne vierge, le Solidage du Canada, l'Allanthe glutineux et le Robinier faux-acacia. Différentes techniques d'intervention seront réalisées suivant les espèces (coupe, débroussaillage...).

La fiche action B3 du contrat de territoire pour le petit et le grand cycles de l'eau concerne la mise en œuvre du plan d'action de l'étude stratégique. Les actions projetées peuvent bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Ain. La présente délibération concerne la demande de subventions auprès de nos partenaires financiers.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Détails	Montant HT (€)	En %	Financements	Montant HT (€)	En %
Entretien de la ripisylve	20 000 €	100	AE RMC	6 000 €	30
			CCDSV	14 000 €	70
Gestion des espèces envahissantes exotiques	6 000 €	100	AE RMC	1 800 €	30
			CD 01	1 200 €	20
			CCDSV	3 000 €	50
TOTAL HT	26 000 €	100	TOTAL HT	26 000 €	100

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/12/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation de la première tranche de travaux pour l'entretien des ripisylves et la gestion des espèces envahissantes exotiques à Cibeins ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget GEMAPI.

Fait à Trévoux, le 15/12/2022

Le Secrétaire de Séance,

Bernard REY



Affichage sous format électronique :

20 DEC. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

